

## Inspection générale des finances

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE

MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS

### **Décision du 13 juin 2017 portant nomination d'un référent déontologue (Inspection générale des finances)**

La chef du service de l'inspection générale des finances,  
Vu le décret n° 73-276 du 14 mars 1973 modifié relatif au statut particulier du corps de l'inspection générale des finances;  
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement;  
Vu le décret du 16 février 2012 portant nomination du chef du service de l'inspection générale des finances;  
Vu le décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique,

Décide:

#### Article 1<sup>er</sup>

M. Christophe BAULINET, inspecteur général des finances, est désigné en qualité de référent déontologue de l'inspection générale des finances, pour une durée de trois ans.

#### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 13 juin 2017.

*La chef du service  
de l'inspection générale des finances,  
M.-CH. LEPETIT*